

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2026 - 205

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Location des cars municipaux

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

**Vu** la loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026,

**Vu** la délibération n°2026-04-37 du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

**Vu** la délibération n°2026-04-46 du Conseil municipal du 15 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026, et incluant une augmentation moyenne des tarifs des services publics locaux de 1%,

**Considérant** les prévisions d'inflation réactualisées par la Banque de France pour l'année 2026, établies entre 1,7% et 2,5% selon les différents scénarios,

**Considérant** que cette évolution justifie une adaptation mesurée des tarifs publics locaux, afin de préserver l'équilibre budgétaire des services municipaux sans alourdir de manière excessive la charge supportée par les usagers,

**Considérant** qu'une augmentation moyenne des tarifs de 1%, inférieure à cette évolution des prix, répond aux objectifs de la municipalité précédemment cités,

DECIDE

**Article 1** : Les tarifs de location des cars municipaux sont révisés, conformément à la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente décision, et applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

**Article 2** : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :  
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;  
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 3** : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 4 juin 2026.

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

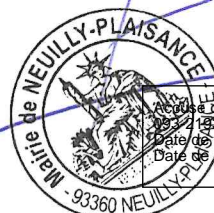
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire

Acte publié le 04 / 06 / 2026

Accusé de réception en préfecture  
13300498-20260604-DM-DGS-2026205-AR  
Date de télétransmission : 04/06/2026  
Date de réception préfecture : 04/06/2026

**Annexe à la décision municipale n°2026 - 205**

**REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX**

**LOCATION DE CARS MUNICIPAUX**

**Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026**

<b>Prestation</b>	<b>Tarif</b>
Location d'un car à la demi-journée	224,00 €
Location d'un car à la journée	438,00 €

Certifié exécutoire  
Acte publié le 04 / 06 / 2026

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20260604-DM-DGS-2026205-AR  
Date de télétransmission : 04/06/2026  
Date de réception préfecture : 04/06/2026